

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Poincaré, au service de la France. — Purifions les rapports franco-britanniques. Un beau plaidoyer du « Morning Post ». — La paix anglo-irlandaise. — La crise ministérielle belge.

L'ancien président de la République, M. R. Poincaré, est vraiment d'une activité inlassable, extraordinaire. Il s'est d'ailleurs donné pour mission de mettre cette activité au service de la France. Son rôle, à l'heure actuelle, ressemble à celui d'une sentinelle avancée, mais une sentinelle avertie et clairvoyante.

Chaque jour, peut-on dire, dans ses chroniques de la *Revue des Deux-Mondes*, du *Temps*, du *Matin*, etc., et aussi dans ses discours, comme le dernier en date prononcé à Bordeaux, il mène le bon combat pour le salut de la France.

Aujourd'hui, il dénonce le malaise qui s'abat sur la France : l'Allemagne, par sa propagande diabolique, est en train de desserrer nos alliances, ce qu'elle n'avait pu atteindre durant la guerre ; elle espère même parvenir bientôt à les briser complètement.

Et, de fait, constate M. Poincaré, dans le *Matin* :

De toutes parts, la France reçoit des coups inattendus. Hier encore, elle était l'héroïne de la Marne et de Verdun, la sentinelle du droit et de la liberté, et l'univers s'inclinait devant son prestige. Aujourd'hui, on la fait passer partout pour une nation impérialiste et guerrière, on lui attribue les plus folles ambitions, et on lui reproche de s'opposer, par des détours hypocrites, au rétablissement de la paix.

Mais quelque grave que soit le danger, la situation n'est pas définitivement compromise. L'ancien président ajoute : « Nous sommes encore maîtres de la situation ; mais il n'y a plus de temps à perdre. » N'avons-nous pas vécu des heures autrement tragiques ? N'avons-nous pas triomphé de difficultés autrement pressantes ?

Le but à atteindre ? Maintenir la cohésion la plus étroite entre les Alliés. Et, pour cela, « brider nos nerfs », envisager les événements, quels qu'ils soient, avec sang-froid, sans nervosité. Bref, ne pas envenimer d'abord les rapports avec nos alliés ; puis s'efforcer de les comprendre. Les comprendre, non pas pour les suivre en aveugle, mais pour mieux les convaincre.

La vérité, c'est qu'il y a chez nos alliés, en Grande-Bretagne surtout, une sorte d'affolement. La crise économique grandit, le chômage s'accroît ; on s'alarme, on envisage des solutions précipitées. Notre première tâche doit consister à résister à cet affolement, puis à provoquer la réflexion.

L'Angleterre nous dit-elle : « Supprimons les réparations ; le mark remontera et avec lui les autres devises étrangères ; les divers pays retrouveront leur capacité d'achat » ? Ne nous fâchons pas, mais montrons la vanité de la solution :

Ce ne sont pas les versements insignifiants qu'a faits l'Allemagne au titre des réparations qui ont déterminé la chute du mark, c'est, comme l'a indiqué la note même de la commission des réparations, le désordre des finances allemandes ; ce sont les dépenses insensées auxquelles se livre le Reich, les abus qu'il commet dans l'assiette et la perception de ses impôts, les émissions éhontées de papier-monnaie, les fautes et les dissimulations des devises étrangères.

En définitive, le malaise qui secoue l'Entente peut être dissipé ; mais à condition qu'on fasse preuve, de part et d'autre, de sang-froid, qu'on ne cultive pas systématiquement les malentendus.

Une explication, franche et complète, est donc nécessaire entre Londres et Paris. Tout le monde le reconnaît et lord Curzon se propose de franchir prochainement le détroit.

L'initiative de ce voyage revient d'ailleurs au ministre anglais qui a compris, sans doute, combien son récent discours était inopportun, combien il desservait la cause même de son pays.

Le fait est que lord Curzon a tenté d'atténuer l'effet produit par ses paroles : il incline, une fois de plus, à un revirement. Aussi bien, l'opinion britannique ne semble-t-elle point partager absolument les vues infrangibles de son gouvernement, qui

paraît être dans une trop large mesure le jouet des gros financiers.

De même, si une partie de la presse est atteinte de gallophobie aiguë, une autre partie maintient ses sympathies à la France et flétrit ceux de ses compatriotes qui travaillent à dissoudre l'Entente.

Ainsi, le *Morning Post*, après avoir félicité M. Balfour pour les paroles qu'il a fait entendre à Washington, sinon au nom du gouvernement anglais, du moins au nom de l'opinion britannique, ajoute :

La Grande-Bretagne préférerait perdre le prestige de la victoire plutôt que de le voir terni par l'abandon de ceux aux côtés desquels elle a gagné la guerre. La victoire a rendu indissolubles les liens unissant la France et la Grande-Bretagne. Les deux nations, qui ont tant souffert en commun ne sauraient oublier le souvenir de leurs sacrifices sans mettre en danger leurs forces matérielles et spirituelles.

Et le *Morning Post* de dénoncer les projets d'Hugo Stinnes visant à rapprocher l'Angleterre et l'Allemagne : « Le plan de M. Stinnes, dit-il, amènerait la fin de l'Entente ».

On le voit, ce serait une erreur de croire qu'Outre-Manche nous n'avons que des ennemis. Nous comptons aussi de solides amis, d'ardents francophiles. Nous souhaitons qu'ils soient entendus et suivis.

La paix vient d'être conclue entre l'Angleterre et l'Irlande.

Cet événement s'est produit, au moment même où la crise irlandaise traversait sa phase la plus aiguë et où l'on redoutait une reprise imminente des hostilités. A Londres, le pessimisme le plus profond régnait. Sans aucun doute, c'est la gravité de la situation qui a conduit les plénipotentiaires à un effort suprême de conciliation.

A l'heure actuelle, on ignore, en core les termes de l'accord. Ils seront révélés incessamment.

Mais, il est probable que Lloyd George aura dû se déterminer à des concessions nouvelles. Quoi qu'on ait dit, le régime proposé est celui de Sinn-feiners ne ressemblant que de nom à celui des Dominions : aux points de vue militaire, naval, diplomatique, les Dominions jouissent de diverses prérogatives qu'on refusait jusqu'ici à l'Irlande. Le cabinet anglais s'est-il montré plus conciliant ? Il faut le croire.

Notons que l'Ulster ne s'est pas prononcé encore sur l'accord intervenu entre Londres et Dublin. Mais, on ne semble pas douter, dans les milieux britanniques, qu'il y souscrira. A supposer que son adhésion ne soit pas spontanée, il ne pourrait résister longtemps, car Lloyd George s'est nettement séparé des unionistes, protecteurs traditionnels de l'Ulster.

Une constatation qui n'est pas sans intérêt : pendant plus d'un an, le cabinet de Londres, pour complaire aux unionistes de droite et aux orangistes, a pratiqué en Irlande, à l'égard des Sinn-feiners, une répression rigoureuse, que ne s'expliquait pas toujours très bien la conscience humaine ; aujourd'hui, Lloyd George, par un brusque revirement, revient au parti de ses débuts et s'appuie sur la gauche. Est-ce à dire que sa situation politique va se trouver consolidée ? Ceci est une autre question.

Pour l'instant, on ne peut que se réjouir, et vivement, de voir la paix apparaître en Irlande. Le sang va cesser de souiller la Dail Eireann ; c'est beaucoup. Mais que dire de la disparition d'un régime d'oppression et de tyrannie, exercé durant de longs siècles, sur un malheureux peuple qui n'a pas voulu disparaître ?

Le 6 décembre 1921 restera une date dans l'histoire, non seulement de la Grande-Bretagne, mais de la civilisation.

En Belgique, ainsi que nous l'avions fait prévoir, les élections générales n'ont point éclairci la situation politique. Si les socialistes subissent une défaite notable, aucun des trois grands partis (catholiques, libéraux, socialistes) ne dispose d'une majorité telle qu'il puisse assumer seul le pouvoir.

Un gouvernement tripartite est impossible : les socialistes déclinent désormais toute participation au pouvoir et se rangent dans l'opposition. Une combinaison bi-partite, catholiques-libéraux, est également difficile à mettre sur pied, en raison de l'intransigeance de certaines fractions.

Un ministère d'hommes d'affaires, sans nuance politique, pourrait bien, dans ces conditions, voir le jour.

N'est-ce pas la voie dans laquelle le roi s'est engagé ? Il a confié à M. Theunis, ministre des finances du cabinet défunt, la mission de constituer le nouveau gouvernement.

M. Theunis n'a pas donné encore sa réponse.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'éventualité d'une mise en tutelle de l'Allemagne

Suivant des informations puisées à bonne source, si l'Allemagne tardait trop longtemps à élaborer le programme de relèvement financier qui lui est réclamé par l'Entente, les alliés se verraient dans l'obligation de décréter le placement de l'Allemagne sous leur contrôle financier.

Cette éventualité se produirait si l'Allemagne ne parvenait pas à faire face à ses engagements du 15 janvier.

Le bétail livré par l'Allemagne

En réponse à une question posée, le ministre des régions libérées a répondu que le bétail livré par l'Allemagne aux départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, s'élève au total de 71.545 bovins, 53.829 chevaux, 145.713 ovins et caprins.

Entre les quatre grandes puissances

On confirme de source autorisée, que les gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, du Japon et de France étudient en ce moment un projet de quadruple entente destinée à remplacer l'alliance anglo-japonaise.

Le projet d'accord dont on a annoncé l'élaboration entre les principales puissances au sujet du problème du Pacifique, et qui doit remplacer l'alliance anglo-japonaise, ne serait pas rédigé sous la forme d'un traité, mais d'une déclaration de principe.

M. Hughes aurait nettement fait comprendre, en effet, que les Etats-Unis ne pouvaient pas aller plus loin.

La Russie serait invitée à la prochaine Conférence

On laisse entendre que la Russie sera invitée à la seconde conférence internationale, qui est projetée pour avril, afin de résoudre les problèmes financiers mondiaux.

L'ex-impératrice Zita autorisée à se rendre en Suisse

On sait que l'ex-impératrice Zita a été autorisée par la conférence des ambassadeurs à quitter Madère, à l'occasion de l'opération que doit subir en Suisse un de ses fils, l'archiduc Robert, âgé de six ans.

La conférence des ambassadeurs a constaté que ses décisions sur l'exil de l'ex-empereur n'étaient applicables qu'à sa personne et non pas à l'ex-impératrice et aux autres membres de sa famille.

La vie chère et les fonctionnaires

M. Doumer a déposé un projet de loi portant ouverture de crédits en vue d'assurer pour six mois l'indemnité de vie chère aux fonctionnaires.

M. Clemenceau n'est pas candidat à un siège sénatorial

Le bruit a couru que la candidature de M. Clemenceau serait posée à l'élection qui aura lieu dans le département de la Moselle pour pourvoir au remplacement du chanoine Collin, décédé. M. Clemenceau a déclaré à un rédacteur de l'Agence Havas que cette nouvelle est inexacte et qu'il n'était et ne serait pas candidat.

Les bébés au théâtre

M. Pierre Even vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi qui tend à interdire, dans l'intérêt de la protection de la race, l'entrée des salles de spectacle fermées aux personnes portant des enfants au dessous de 2 ans.

Chambre des Députés

Séance du 6 décembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de la marine de guerre qui est aussitôt voté, et aborde le budget des travaux publics.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre s'occupe de fixer la suite des interpellations sur la Conférence de Washington. M. Briand demande que ces interpellations soient inscrites après le budget. M. Sembat demande la discussion immédiate. Par 450 voix contre 110, l'ajournement est voté.

La Chambre aborde la discussion du projet relatif au recensement, à la révision et à l'appel de la classe 1922. M. Vincent proteste contre l'appel des conscrits à 20 ans au lieu de 21 ans, et critique la nourriture du troupier.

M. Barthou reconnaît que cette année, en avril, par suite d'une température rigoureuse, il y a eu de nombreux cas de maladie parmi les jeunes soldats ; mais la classe 22 sera appelée en mai. En outre, il a donné des ordres pour que la nourriture du troupier soit surveillée.

M. Boncour présente diverses critiques et dit que la mobilisation du pays ne répond plus aux besoins de l'heure.

M. le colonel Fabry dit qu'il est nécessaire que le Parlement voie la loi de recrutement nouvelle et la loi d'organisation d'armée. La limitation des armements est possible et durable.

M. Barthou, ministre de la guerre, répond aux divers orateurs. Il dit que le Gouvernement soutiendra le projet de 18 mois de service. La France ne peut être désarmée.

Le projet de recensement, de la révision et de l'appel de la classe 1922 est voté.

Séance du 7 décembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics. M. Tattinger demande la liquidation de l'office national de la navigation intérieure. Les 44 premiers chapitres sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du budget des travaux publics qui est voté.

La Chambre aborde le budget des chemins de fer de l'Etat qui est rapidement voté, quelques articles du budget de la liquidation des stocks. M. Barthe assure que l'Etat a subi une perte de 400 millions du fait des marchés suspects pour achats de blés.

Sénat

Séance du 6 décembre 1921

Le Sénat décide la discussion immédiate des interpellations sur la politique étrangère. M. Brangier interpelle sur les inexécutions du traité de Versailles et du programme ministériel. Il déclare que l'Allemagne n'exécute pas le traité du moment qu'il a été démontré qu'elle peut lever une armée de 7 millions d'hommes. De plus, elle n'a livré que le 10^e des chevaux qu'elle nous a volés. Il conclut en demandant au Président du Conseil de se retirer dans l'intérêt du pays.

M. de Lamarzelle demande quelle politique entend suivre le Gouvernement à l'égard de l'Allemagne qui, si elle ne paie pas, doit être désunie afin d'assurer notre sécurité.

M. Briand prend la parole. Le pays, dit-il, exige autre chose que des affirmations et des critiques vagues contre le Gouvernement. Malgré des divergences naturelles, l'accord entre les alliés a été maintenu. Le rappel qu'en 1870 ce sont les citoyens français qui ont avalisé la dette du pays. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement pour l'Allemagne, car le traité nous confère une hypothèque générale sur l'Allemagne. Les accords de Wiesbaden donnent lieu à des conversations. « Notre position est forte », dit M. Briand, et nous saurons faire la justice de notre cause. »

M. Briand justifie son attitude à la conférence de Washington. Il a dit à la conférence que la France a auprès d'elle un danger permanent. Si on la garantit contre ce danger, elle est prête à accepter toutes les solutions de désarmement.

Par 249 voix contre 12, le Sénat vote un ordre du jour de confiance.

CHRONIQUE LOCALE

Enregistrement

M. Calmon, surnuméraire de l'enregistrement dans le Lot, est mis en non activité pour maladie.

Hypothèques

Notre compatriote M. Bonnet, commis aux hypothèques à Ruffec, est nommé en la même qualité à Cahors.

Service vicinal

Sont nommés dans le Lot cantonniers : MM. Bories, Circol, Costes, Cousy, Galléry, Mazet, Petit, Peyrichou, Rau, Soulié, Tauray, Vieillescazes, Vings.

CAHORS, simple bourg !

Nous avons signalé le vote, par appel nominal, du Conseil municipal acceptant l'offre faite par l'autorité militaire de placer en garnison à Cahors, un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Nous nous étonnions que cette offre n'ait pas recueilli l'unanimité des suffrages de nos édiles, et nous avons demandé les raisons qui avaient provoqué un vote contraire.

Nous sommes aussi renseigné aujourd'hui qu'hier sur ce point.

Au surplus, l'on ne parle plus de l'arrivée des troupes sénégalaises, mais l'on annonce, chaque jour, le départ des quelques escouades de soldats qui tiennent encore garnison à Cahors.

Ces escouades parties, c'est la caserne Bessières fermée : la ville sera moins animée, et le commerce local ne pourra qu'y perdre un peu plus.

Qu'est-ce qui se passe ? D'où vient ce « veto » ? Et pourquoi ce « veto » ? Qu'on donne au moins, une raison quelconque qui légitime l'opposition faite contre une garnison de sénégalais à Cahors.

Notre confrère Gau, dans la *Dépêche* d'hier s'étonne que l'administration militaire n'ait pas donné suite à l'offre qu'elle avait faite de donner à la ville de Cahors un bataillon de sénégalais, puisque cette offre avait été acceptée par le Conseil municipal.

Et notre confrère Gau indique, avec raison, que cette offre est toute au profit de la ville de Cahors.

En effet, un de nos vaillants compatriotes qui a commandé et commandera des troupes noires, nous affirmerait que les sénégalais ne pouvaient pas être considérés comme des indésirables. Ils ne dépensent pas d'argent dans les établissements publics, mais ils achètent bien ce qui leur est nécessaire.

Le commerce local n'a qu'à gagner à avoir une garnison de sénégalais.

Dire le contraire, c'est aller contre le commerce local, parce qu'il y a, comme nous l'avons dit, les cadres d'officiers, de sous-officiers ; de plus, il y a un contingent de soldats blancs qui sont, comme les instructeurs des soldats sénégalais ; ce contingent de soldats peut s'élever à près de 100 hommes, c'est-à-dire, plus que le contingent de la garnison actuelle de Cahors.

Notre excellent confrère Gau demande où en est cette question du bataillon de sénégalais : nous le demandons aussi, parce qu'il semble que, sans qu'aucune raison n'ait été et ne puisse être donnée, les adversaires de l'arrivée des troupes noires à Cahors, veuillent, une fois de plus, brimer le commerce local et faire de Cahors un simple bourg !

LOUIS BONNET.

Legs Rolland

Aux termes d'un testament olographe de Mme veuve Rolland, M. le Ministre de l'Hygiène dispose, pour toute la France, de treize pensions de 565 francs chacune qui doivent être servies à des jeunes filles aveugles, majeures ou mineures, choisies parmi les plus pauvres, sans considération d'âge ni de culte.

Pour bénéficier de cette pension, les jeunes filles doivent être inscrites sur les listes d'assistance aux vieillards.

Les parents ou autres personnes qui ont des jeunes filles à leur charge, remplissant ces conditions, sont invités à adresser une demande de pension à la Préfecture, accompagnée d'un certificat médical attestant la cécité complète et incurable de la postulante.

Ces pièces doivent parvenir à la Préfecture, le 20 décembre, dernier délai.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Marguerite Sala décédée à Rennes.

Elle était la fille de M. Léopold De-lord, ancien sénateur du Lot, et petite-fille de M. Pélissier-Mirandol, député du Lot, en 1848.

La défunte laisse deux enfants : Mme Henri Jubin et M. le lieutenant-colonel Sala actuellement en Tunisie. Très connue dans notre ville où elle a des parents et des amis sa mort laisse de vifs regrets.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Nos compatriotes à Paris

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre à nos compatriotes le décès de M. Jean-Baptiste Escande, de Puy-Frève, ancien directeur des Postes et Télégraphes, au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie a eu lieu le 3 décembre, à l'église Saint-Etienne du Mont, au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis. M. Canic, président des « Cadets du Quercy », a prononcé le discours suivant :

C'est une bien triste mission que celle qui consiste à adresser le dernier adieu à un ami ; j'en suis profondément ému. M. Jean-Baptiste Escande, dont nous pleurons aujourd'hui la perte, ancien directeur des Postes et Télégraphes au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur, fut un fonctionnaire d'élite qui avait su rapidement conquérir l'affection et l'estime, aussi bien de ses supérieurs que de ses collaborateurs. Une cruelle et longue maladie vient de l'enlever ; la guerre fut une douloureuse épreuve pour son cœur de père — trois fils partirent pour défendre le drapeau, l'un, Georges, fut tué au champ d'honneur, l'autre, Marcel, blessé d'abord et ensuite prisonnier durant deux années en Allemagne et le troisième, Maurice, blessé deux fois.

Les angoisses qu'il endura à cette époque achevèrent de détruire une santé déjà déprimée par un long séjour aux colonies.

Mieux que quiconque, j'ai pu apprécier ses brillantes qualités. Sociétaire des « Cadets du Quercy », je rends, comme président de ce groupement, hommage à son grand dévouement envers nos compatriotes auxquels il n'a jamais ménagé le précieux concours de ses connaissances éclairées et de ses hautes et nombreuses relations.

C'est un grand ami qui s'en va, sans pouvoir jouir davantage de l'immense et légitime satisfaction qu'il éprouvait en constatant les nombreux succès remportés par son fils Maurice, artiste de la Comédie Française, succès dont il était si justement fier.

M. J.-B. Escande emporte tous nos regrets en laissant parmi nous le meilleur et le plus pur souvenir.

J'exprime ici toute notre sympathie à sa veuve et à ses chers fils dont le deuil est également le nôtre.

Puisse ces témoignages apporter quelque adoucissement à leur douleur.

Le prix d'achat des tabacs

La Commission paritaire instituée par la loi pour la fixation annuelle du prix d'achat des tabacs en feuilles aux producteurs français, s'est réunie, lundi, au ministère des finances, sous la présidence de notre distingué compatriote M. Combarieu, président de chambre à la Cour des comptes.

La Commission était ainsi composée : MM. Berdin, Blondeau, Mayer, ingénieur des tabacs ; Folleté ; représentants élus des planteurs : MM. Bernard et Solleville, pour le Sud-Ouest ; Lebrun, pour le Nord-Nord-Est, délégués titulaires ; Falque, pour le Sud-Est, délégué suppléant.

Après une discussion assez vive et prolongée, l'accord fut par s'établir dans la Commission paritaire sur les bases suivantes : 1. Maintien des primes à la finesse et à la présentation ; 2. Augmentation de 10 fr. par 100 kilos sur toutes les qualités de tabac à fumer, les tabacs à priser, à chiquer demeurant au même prix que l'année précédente.

Les prix d'achat pratiqués pour la récolte de 1921, livrables en janvier 1922, seront donc les suivants : pour les tabacs à fumer, feuilles fines, capes, les 100 kilos, 570 fr. ; première qualité, 470 fr. ; 2^e qualité, 420 fr. ; 3^e qualité, 360 fr. ; 4^e qualité, 340 fr. ; 5^e qualité, 230 fr.

En outre, la prime de présentation de 10 fr. par 100 kilos peut être accordée à toutes les qualités. Les résultats donneront certainement satisfaction à la culture.

Ajoutons que pour les feuilles fines dites « capes », un vœu a été déposé par les délégués planteurs, qui demandent l'établissement d'une catégorie spéciale, dont le prix serait porté à 700 fr. Ce vœu sera soumis par le président de la Commission au ministre des finances.

A la suite de cette réunion si profitable pour les planteurs, la lettre suivante a été adressée à M. Louis Delpont, par MM. Solleville et Bernard, délégués du Sud-Ouest.

Paris, le 5 décembre 1921.

Mou cher ami,

Avant de quitter Paris nous tenons à vous remercier chaleureusement de votre bon concours dans l'œuvre de la commission paritaire.

Vos démarches et vos renseignements nous ont considérablement aidés dans notre tâche.

Nous avons pu obtenir 10 fr. d'augmentation par 100 kil. de tabacs légers et le maintien du prix des tabacs lourds.

Encore une fois merci au nom des planteurs que nous représentons.

Cordialement dévoué.

A. BERNARD, A. SOLLEVILLE.

Hygiène des rues

Parmi les rues où croupissent des eaux sales, où les caniveaux sont mal nettoyés, qui même ne sont jamais nettoyés, citons la rue Jean-Caviale.

Il n'y a qu'une simple visite à faire pour s'en rendre compte.

Evidemment, si cette visite est faite demain matin, il est probable qu'en raison de notre observation, la rue sera nettoyée.

Mais la rue Président Wilson est, par endroits, nauséabonde.

Mardi, depuis 2 heures de l'après-midi, la partie du caniveau qui se trouve au fond de l'impasse du restaurant la Croix-Blanche, était encombré par un tas d'immondices qui arrêtaient l'écoulement des eaux du caniveau.

Les passants se détournèrent avec dégoût ; et ce n'est que mercredi matin à 8 heures 1/2 que ce tas d'immondices a été enlevé.

Le service de la voirie de la rue Président Wilson est à la charge des Ponts et Chaussées, dit-on.

L. B.

Le vol de bijoux

Cette affaire du vol des bijoux commis à la gare n'est pas prête d'être liquidée.

Le nombre d'inculpés grossit de jour en jour, à mesure que les inculpés actuellement écroués, Faure et Combebas notamment, parlent, disent la vérité.

Deux inculpés nouveaux sont connus : un camelot de Montauban et une femme, marchande de camelote à Moissac.

Ces deux personnes auraient reçu et vendu des bijoux volés à la gare.

AVENIR CADURCIEN

Les membres exécutants de l'Avvenir Cadurcien réunis en Assemblée générale, ont composé leur Conseil d'administration pour 1922 comme suit :

Président honoraire... MM. Daynard.
Président... Orliac.
Vice-Président... Gayet.
Secrétaire... Astruc J.
Trésorier... Gagnayre E.
Trésorier adjoint... Vanel.
Directeur honoraire... Lacoste.
Directeur... Pouzergues.
S/Directeur... Fabre.
Archiviste... Linsac.
Commission extérieure : MM. Dablanc, Nicolai, Liches.
Commission intérieure : MM. Mercier, Nègre, Imbert, Vincent, Sor, Couillac, Troussel, Barrière, Dardenne, Garrigou.

Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré mardi soir vers 7 heures, chez Mme Davent à St-Georges.

L'alarme donnée, des voisins accoururent et eurent vite fait d'éteindre l'incendie.

L'Association des Grands Galas classiques

C'est ce soir à 8 h. 3/4, au Théâtre Municipal, que nous aurons le rare bonheur d'applaudir la si vaillante compagnie des Tournées Nada-Espy, qui nous enthousiasma tout récemment dans l'Appare de Molière. La représentation d'aujourd'hui s'annonce comme formidable. Une création :

La Revanche de Pierrot

Comédie en vers de MM. A.-L. Crispy et P. Marmout, où nous retrouverons avec plaisir les personnages de la comédie italienne ; agrémentée par l'audition de vieilles chansons Françaises. Causerie sur Baumarchais par M. Bousset, et la Maison des Artistes ; et le

Barbier de Séville

en tête de la distribution : Laborie, Just Dormann, Jean Roy, Mori-Nuzat... Nous serons nombreux à applaudir la représentation de ce soir.

LAXATIVE ET DÉPURATIVE

Telles sont les deux qualités principales de l'eau SAINT-MARTIAL. C'est pourquoi les médecins la recommandent pour le traitement des affections de l'intestin et de la peau.

CONCERT

Hier soir, mercredi, en la salle du Palais des Fêtes, Mlle Madeleine Millochau donnait, avec le précieux concours de Mme H. Roullin et de M. Louis Crassous, le grand concert instrumental et vocal, que nous avons annoncé.

Ces brillants artistes sont loin d'être des inconnus dans notre ville et un auditoire nombreux vint à cette fête d'art.

Mlle Millochau a confirmé l'impression laissée lors de sa première visite : c'est une virtuose remarquable ; elle a interprété avec une maîtrise achevée des pages particulièrement difficiles de Rimsky-Korsakov et de Sarasate. Sa dextérité s'est donnée libre cours en détaillant de vieux airs des Couperin. Enfin la *Symphonie Espagnole*, d'E. Lalo lui a permis de mettre en pleine lumière un talent consommé.

Mme Roullin a charmé son auditoire par sa voix au timbre particulièrement agréable et son expression impeccable.

Quant au Maître Crassous, il fut ce qu'il est toujours : un artiste merveilleux, un artiste dans la plénitude du terme, possédant au dernier degré le sens des nuances et traduisant avec un fini parfait toutes les délicatesses.

Le succès de ces très grands artistes fut complet.

Mais nous ne voulons pas terminer avant d'avoir mentionné le gracieux lot de jeunes et brillantes artistes qui nous ont offert :

Le départ chez les tourterelles. Nos jeunes lycéennes ont révélé une aisance parfaite, un goût éprouvé et parfois même du talent... Mais, n'offensons pas leur modestie.

La soirée d'hier compléta parmi les mieux réussies offertes au public cadurcien.

Nous renouvelons nos plus vifs compliments.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnat de dimanche

Le 11 décembre courant, c'est-à-dire, dimanche prochain, le premier match de championnat aura lieu à Beumont, où l'A. C. (1) rencontrera l'excellent quinze Beumontais.

L'équipe cadurcienne qui défendra nos couleurs sera ainsi composée :

Miquel, Fuma, Sabaté, Combalbert, Cambon, Alazard, Lacoste, Théron, Gorse, Fontan, Cayrol, Vernet, Bonneville, Rollés, Hormières, Liches, Chambard remplacants.

A la condition que les avants comprennent enfin leur rôle, suivent, protègent et combinent à la touche, ce match de championnat peut tourner vers une victoire. Mais que les 8 hommes donnent à fond.

Il faut encore que chaque équipier joue, non pour lui-même, mais pour l'équipe.

Le départ aura lieu à 5 heures 1/2 dimanche matin.

Réunion place du théâtre.

L'équipe 1, *sans les scolaires*, est prise de se rendre au complet samedi soir à 8 h. 1/2 au siège social. Présence indispensable.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

C. C. C. mixte bat U. S. M. (2) par 8 points (2 essais - 1 but) à 3 (1 but sur coup franc).

Devant un public très nombreux et très sportif, notre jeune quinze cadurcien, privé de puissants concours de leur trois-quart aile Loché retenu momentanément à Paris, de Berhier et Delpy non encore remis, de Bosc et de Belou indisponibles, fit cependant preuve, devant leurs redoutables adversaires, d'une réelle supériorité qui leur valut la victoire.

Les Montalbanais avaient mis sur pied une bonne deuxième équipe. Si deux équipiers de trois-quarts figurèrent, il faut se féliciter de dire que *trois équipiers* premiers venaient sérieusement à la renfort : Bart, le talonneur, Bastoul et Navuans trois-quart aile remplaçant de première, sans parler de Batul. Vous les connaissez tous et leur élève n'est plus à faire.

Montauban joua de son mieux et s'employa à fond essayant quelques attaques qui ne purent aboutir ; mais en général dominé par nos diables rouges, sauf toutefois en touche où il fut à peu près égal.

Le pack cadurcien, quoique meilleur en forme, fut loin d'être parfait, mais on sent une certaine volonté à bien faire et il mérite tous nos encouragements.

Les avants firent de la bonne besogne en face un quinze beaucoup plus lourd que le leur. En touche courte il y a de sérieux progrès. Les combinaisons et la touche longue ne sont pas assez jouées et par conséquent pas assez étudiées. La mêlée mieux soudée et encore un grand défaut : le ballon *suprême* n'est pas franchement et quelquefois pas du tout. A qui la faute ?... et les lignes ouvrez l'œil !

En somme un sérieux entraînement en salle est très utile, et c'est indispensable.

Les dames, surtout le jeune Caze à la mêlée, furent bons.

L'ouverture reçoit trop souvent arrêtée et c'est dommage car elle lance régulièrement sa ligne, un petit effort et c'est fait !

Quant aux trois-quarts la ligne entière est à féliciter : Chamuel par ses coups de bottes, Dupuy par ses trouées formidables impressionnèrent le public qui ne ménagea pas ses applaudissements. Quant à l'arrière l'A. C. fut très merveilleux. Talou des parties précédentes se vit une fois de plus ovationné. Talou un peu plus de sûreté au coup de pied et tout marchera pour le mieux.

Rien à dire sur l'arbitrage très correct de notre excellent ami cadurcien, M. Lapisse.

Le comité de rugby adresse ses remerciements aux nombreux spectateurs qui étaient venus mercredi soir à la salle pour l'entraînement.

Vendredi nouvel entraînement. Présence indispensable de tous les joueurs. Le comité sera présent.

Comme suite à la lettre du 25 novembre du comité des Pyrénées, MM. les membres actifs et honoraires du C. C. C. sont priés de remettre, dans le plus bref délai, leur carte avec photographie au Secrétaire (caré de Bordeaux) afin de leur donner libre accès au terrain aux dates de championnats.

Bégoux

La « Diane St-Martin » se réunira, en assemblée générale, le dimanche 11 décembre, à deux heures de l'après-midi, à Bégoux.

Ordre du Jour :

- 1° Lecture du procès-verbal des précédentes séances.
- 2° Compte-rendu financier et moral.
- 3° Assurance contre les risques de chasse.
- 4° Organisation d'un banquet et d'une fête.
- 5° Organisation d'une battue.
- 6° Questions et communications diverses.
- 7° Renouvellement et remaniement du Bureau.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Dans sa dernière assemblée le Conseil municipal a décidé la création d'une bibliothèque populaire communale dont le siège sera à la Mairie.

Un crédit sera inscrit tous les ans au budget ; il a été en outre décidé de faire appel aux personnes généreuses qui voudront bien s'intéresser au développement rapide de cette œuvre en offrant un ou plusieurs volumes.

A la demande de M. le Maire, notre distingué compatriote M. Léon Lafage, a fait don de ses 4 ouvrages : M. le Dr Rey, ancien sénateur, a bien voulu adresser ses 2 ouvrages traitant des questions agricoles dans le Lot ; M. Cassot, maire, offre également 3 ouvrages, dont l'Histoire populaire du Quercy.

Tous les dons ou envois doivent être déposés ou adressés à la Mairie de Cazals. Le nom du donateur sera inscrit en tête de chaque ouvrage.

Figeac

Avis. — MM. les employés de commerce, de banques et comptables sont invités à assister à une nouvelle réunion qui aura lieu dans une salle de la Mairie samedi prochain à 8 heures 1/2 du soir, en vue de l'organisation d'un banquet et d'un bal.

Gourdon

Rugby. — Dimanche 4 décembre l'U. S. Gourdonnais (mixte) a battu le football Club-Sarladais (2) par 8 points (2 essais, Delpech, Lacam, 1 but Cussac) à 3 points (1 but sur coup franc). Le jeu a été mené à toute allure pendant toute la partie. La ligne d'avants gourdonnais est en grand progrès, elle a nettement dominé la ligne adverse pourtant plus puissante et plus lourde. Le pilier Cassagnes, quoique blessé dans les 40 premières minutes, a fourni une partie magnifique.

Lacam, Valadié, Pontanel et Deviers sont à féliciter pour leurs beaux départs aux pieds. Legarde fut merveilleux en défense. Lacam jeune est en progrès. Les lignes arrières ont brillé. Delpech et Gineste ont été souvent à l'ouvrage mais se sont heurtées à une farouche défense. Cussac à l'arrière ne commet pas une faute. A signaler à Sarlat l'arrière et le capitaine.

Bon arbitrage de M. Plumeau.

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal, a émis le vœu que le tribunal et la sous-préfecture soient conservés.

Lon Gorrit del Quercy. — Dimanche dernier, le « Gorrit del Quercy » donnait sa matinée mensuelle au Palais des Ingénieurs civils. La salle fut vite remplie d'une foule joyeuse qui tourbillonna gaiement jusqu'à 6 h. 1/2, aux sons d'un orchestre parfait. On remarqua quelques-uns de nos compatriotes de passage à Paris, qui ont fait revivre avec toute sa grâce, la vieille Bourrée et l'évocatrice du Pays natal, tandis que quelques instants après, des couples plus modernes glissaient un tango ou scandaient un shimmy.

La prochaine réunion qui comportera un arbre de Noël, avec distribution de jouets et de sucreries aux enfants, aura lieu le dimanche 1^{er} janvier dans la même salle.

Le Secrétaire, R. A.

Audience correctionnelle. — Virol, cultivateur à St Julien Lampon (Dordogne) a été condamné à 25 fr. d'amende avec sursis pour violences.

Dans les hypothèques. — M. Cellier, nommé récemment conservateur des hypothèques à Limoux, est remplacé à Gourdon, par M. Condamine, inspecteur de l'enregistrement à Périgueux, qui est originaire de Cazals.

Le bal de la « Jeunesse lyrique » est toujours fixé à samedi prochain 10 décembre.

Il est assuré d'avoir comme ses devanciers, un plein succès.

Nous recevons d'ailleurs de toutes parts les meilleures nouvelles.

Gramat

La lutte contre la tuberculose. — Français, 200,000 des nôtres sont touchés chaque année par ce terrible fléau, c'est pourquoi la Mission Américaine Rockefeller, continuant dans le département sa vaste campagne d'éducation populaire, donnera à Gramat une grande conférence sur la Tuberculose et l'Hygiène du Foyer, le dimanche 11 décembre à 20 h. 30 dans la salle du Cinéma.

Ces deux très importants sujets seront traités par M. Charles Fuster et Mlle Suzanne Villain.

Cette conférence, sera présidée par M. Mazet, maire et M. Orliac, conseiller général.

Labastide-Murat

Avis de foire. — La prochaine foire aura lieu le lundi 12 décembre.

Salviac

On réclame. — Durant les trois derniers jours de la semaine l'autobus n'a pas apporté les journaux de Paris ni la correspondance de la capitale et des départements du nord.

Les journaux locaux ne sont pas parvenus au jour fixé ; chaque jour nous avons pu constater un retard appréciable dans l'horaire prévu.

Cette situation ne saurait durer plus longtemps. Le bon public veut bien payer les impôts, mais il veut avoir la correspondance et ses journaux.

Presque chaque semaine il y a un ou plusieurs jours de retard dans les distributions postales en raison de ce que l'autobus n'attend pas l'express de Paris, ou des avatars qui arrivent à ce genre de locomotion.

On regrette à Salviac l'heureux temps des diligences ! Et il y a de quoi... ! Les paluches ne marchaient pas vite mais elles arrivaient à l'heure.

Carnet blanc. — Nous apprenons le mariage de Mlle Maria-Aurélien Vigie, du village d'Albecassagne, commune de Salviac, avec M. Edmond Combelles, des Prévayries, commune de Léobard.

Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nos chemins. — Le tracé du chemin de Bouyssi à Florimont-Gatmiers (Dordogne) est à l'étude ; nous espérons que les travaux seront poussés activement afin que ce chemin si utile soit rendu praticable au plus tôt.

Nos nemrods. — M. Louis Pramill, du village de Boulezan, près Salviac, a tué un superbe renard femelle dans la vallée de Jardi à Salviac ; c'est le deuxième animal de ce genre tué par cet habile chasseur depuis un mois.

Toutes nos félicitations.

St-Germain

Bicyclette volée et vendue. — Dans la nuit de lundi à mardi M. Delluc, propriétaire aux Moulins à vent, commune de Lamothe-Cassel avait laissé sa bicyclette dans l'écurie attenante à sa maison et à sa place habituelle, lorsque le lendemain il s'aperçut avec stupefaction que sa bicyclette avait disparu.

Plainte fut aussitôt portée à la gendarmerie qui procéda à une enquête.

Le 2 décembre au matin M. Delluc éprouvait l'agréable surprise de retrouver sa bicyclette sur le bord du fossé à peu de distance du bourg de Frayssinet.

Le voleur a eu peur sans doute et il a agi sagement : la crainte du gendarme étant le commencement de la sagesse.

Marché de La Villette

5 décembre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^{er} qual.	3 ^{er} qual.
Boeufs...	6,525	1,143	2,60	2,30	2,00
Vaches...	2,468	700	3,00	2,75	2,50
Taureaux...	19,630	1,568	3,25	2,75	2,50
Moutons...	4,913	3	4,00	3,80	3,50
Porcs...					

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les boeufs et les veaux, difficile sur les moutons, bonne sur les porcs.

POUR 12^{frs} 85

1 portefeuille ; 1 sac à main p. dame ; 1 portemonnaie ; 1 bracelet ; 4 notes-billet ; 1 flacon odeur ; 1 Stylo. CADEAU à toute commande : 1 Nappe damassée, 6 nappes et 12 serviettes japonaises. — M. A. EDMOND, 93, Rue St-Pierre, MARSEILLE.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

La conférence navale ajournée

De Washington : La Conférence plénière du désarmement a été remise à vendredi.

Cet ajournement a été nécessaire, parce que la délégation japonaise n'a pas encore reçu la réponse qu'elle attend de Tokio, quoiqu'on sache officiellement que le Conseil impérial japonais accepte la proposition navale proposée par M. Hughes.

La frontière germano-polonaise

De Berlin : La Commission, chargée de la délimitation de la frontière germano-polonaise, est décidée à laisser à l'Allemagne, pour des raisons économiques, la ligne de chemin de fer, à voie étroite, reliant Ratibor à Rauten et Gleiwitz.

Les élections canadiennes

D'Ottawa : D'après les résultats des élections générales du Canada, proclamés la nuit dernière, sept membres du gouvernement, dont le premier ministre, Arthur Meighen, ont été battus.

Les résultats connus jusqu'ici assurent, au parti libéral, une majorité considérable.

Pénurie de charbon en Allemagne

De Berlin : En raison de la pénurie de charbon, la fédération allemande de fabrication de papiers pour journaux informe l'association des éditeurs de journaux de Berlin qu'elle se voit dans l'obligation de suspendre son exploitation, si le gouvernement ne prend pas des mesures immédiates.

Démission d'Adly pacha

Le Caire : Suivant un communiqué officiel, Adly pacha aurait offert sa démission de premier ministre égyptien.

Les débats parlementaires

La Chambre des Députés termine ce matin l'examen du budget de la liquidation des stocks. Elle commencera immédiatement après le budget de la guerre.

Cet après-midi, au Sénat, s'ouvre la discussion des interpellations relatives à la reprise des relations avec le Vatican. On escompte d'importants débats.

Etude de M^r AGAR

NOTAIRE A CAHORS

Suppléant M^r DU MAS

VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième avis

Suivant acte passé devant Maître DU MAS, suppléant de l'office notarial de Maître AGAR, décédé, le seize novembre mil neuf cent vingt-un, Monsieur Louis LUFFAU et dame Ezilda DELTHEIL, maîtres d'hôtel et limonadiers, demeurant ensemble à Cahors, avenue de la Gare, ont vendu à Monsieur Henri LABARTHE et à dame Noémie PIA-LOUX, son épouse, demeurant actuellement ensemble à Cahors.

Le fonds de commerce d'hôtel et café, qu'ils exploitent à Cahors, avenue de la gare, portant l'enseigne « Hôtel et Café Luffau », ensemble le matériel, l'agencement, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième avis :

Signé : DU MAS.

NE SOUFFREZ PLUS DE VOS PIEDS

Evitez également de souffrir cet hiver tant aux pieds qu'aux mains

Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de saltrates ordinaires dans deux litres d'eau chaude et tremper les pieds endoloris dans cette eau renouée médicinale en même temps que légèrement oxygénée. Un bain ainsi préparé soulage immédiatement les pieds douloureux et apporte une guérison rapide aux multiples maux de pieds causés par le froid et l'humidité, par la fatigue et la pression de la chaussure. Une courte immersion fera disparaître comme par enchantement toute sensation de brûlure, enroulement, démangeaison, tout enflure et inflammation.

C'est un remède éprouvé aussi prompt qu'efficace contre les engelures tant aux pieds qu'aux mains. La grande valeur curative des saltrates est due à leur effet adoucissant sur l'épiderme et à leur action stimulante sur la circulation du sang.

Les saltrates attaquent donc le mal à sa racine et, de ce fait, ils réussissent à ôter les anciens remèdes, poudres, pomades, onguents, etc., ne donnent souvent que des résultats partiels et aléatoires.

Bien des maux de pieds tels que la brûlure si douloureuse de la plante, la sensation aiguë de meurtrissure, etc., sont causés par des durillons et autres callosités. Un bain de pieds saltraté ramollit les callosités les plus épaisses à un tel point qu'elles peuvent être enlevées facilement sans douleur ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Les saltrates remettent et entretiennent les pieds dans un parfait état, prévenant toute nouvelle formation de cors, oignons et durillons et combattant les effets néfastes d'une transpiration excessive.

NOTA. — Les Saltrates Rodell, extra-purs, se vendent en paquets d'environ une demi-livre et d'un prix modique, dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons et copies des saltrates.

LES POILS SUPERFLUS NE DOIVENT PLUS ENLAIRER LES FEMMES

Que vous ayez des poils superflus sur le visage — surtout autour des lèvres — sur le cou ou sous les bras, vous pouvez en trois minutes, sans danger et sans douleur, les faire disparaître. Achetez un paquet de Salthine Préparé chez votre pharmacien ou parfumeur et servez-vous en comme il est indiqué. Toutes les personnes ayant essayé la Salthine Préparée ont trouvé que rien ne l'égale en efficacité, cela à cause de la facilité avec laquelle on peut s'en servir et qu'elle laisse la peau douce et veloutée. Avant d'aller à votre prochain bal, achetez de la Salthine Préparée servez-vous-en. Vous en serez enchantée.

CHÈVRES LAITIÈRES ? Grand choix, Prix modérés. Spécialités d'Alpines et de Mont-Dore, 42 ans de pratique.

SAUVET, Chevrier à BROUÈRE (Hlle-Loire).

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 Décembre 1921.

La séance d'aujourd'hui a été satisfaisante et malgré le recul d'un point sur le livre, le compartiment des valeurs internationales se clôture en tendance ferme, notamment sur l'Égale, les caoutchoutières et la de Beers. Au parquet, on a été un peu plus soutenu qu'hier, avec toujours en vedette les valeurs de sucre.

Banques. — Bons égyptiens : La Paris 1125, Union Parisienne 750, Le Lyonnais 1400, Société Générale 707.

Maritimes lourdes : Chargeurs Réunis 483, Transatlantique 229. Le Suez est très résistant à 6,025.

Cuprifères irrégulières : Rio ferme à 1,145, et Utah plus lourde à 815.

Valeurs russes soutenues : Bakou 2,170, Lianosoff 324, Platine 588, North Caucasian 51,25.

Les valeurs pétrolières, et particulièrement l'Égale sont très actives. Cette valeur termine au plus haut à 225 ; de bons achats ont encore été effectués aujourd'hui sur ce titre. Shell 257, Royal Dutch 19,300.

La Banque des Indes, qui se vend à 235 sur le bruit que la préférence paierait son coupon semestriel.

Mines d'or bien tenues : Rand-Mines 118, Crown mines 101.

Caoutchoutières fermes : Financière 116,50, Padang 139, Malacca 115.

En valeurs diverses, l'action Société d'Égypte demeure ferme à 631 ainsi que la Say ordinaire à 1,620, les comptes de l'exercice écoulé qui seront publiés demain (tenue) ressortent la situation financière de la Société comme extrêmement brillante.

Imprimerie COUILLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE

II

LE CONFLIT